



## Remboursement trop perçu caution

Par **Eric**, le **08/06/2009** à **09:17**

Bonjour,

Nous avons signé un bail via un notaire en janvier 2008 pour un emménagement en mars 2008 prévu sur le contrat de location.

2 mois de caution ont été versés au propriétaire alors qu'en février de la même année la loi sur 1 mois de caution est passée.

Peux-t'on exiger du notaire qu'il nous fasse rembourser un mois de caution par le propriétaire et suivant quel critère officiel ?

Merci d'avance.